

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 janvier 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 138 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine**Financement de la Mission des Nations Unies
en Bosnie-Herzégovine****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

On trouvera dans le présent rapport le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) et les bureaux de liaison des Nations Unies à Belgrade et à Zagreb, soit un montant total brut de 168 234 000 dollars (montant net : 158 196 000 dollars).

Environ 75 % des ressources prévues sont destinées aux dépenses afférentes au personnel civil. Les dépenses opérationnelles représentent 18 % du budget, les dépenses afférentes au personnel militaire 1 %, et les contributions du personnel 6 %. Moins de 1 % du montant total est alloué aux autres programmes.

La mesure que devra prendre l'Assemblée générale est indiquée au paragraphe 35 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–3	4
II. Mandat	4–7	5
A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	4–5	5
B. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka	6–7	5
III. Plan des opérations et moyens nécessaires	8–16	5
A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	8–11	5
B. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka	12–13	6
C. Bureaux de liaison des Nations Unies à Belgrade et à Zagreb	14	6
D. Bureau administratif de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) à Zagreb	15–16	6
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces		7
V. Administration financière		7
A. Ressources approuvées et dépenses pour la période du 1er janvier 1996 au 30 juin 1999 ...		7
B. Contributions volontaires et Fonds d'affectation spéciale		8
VI. État des remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents	17	9
VII. Matériel appartenant aux contingents	18	9
VIII. Effectifs nécessaires	19–28	9
A. Modifications du tableau d'effectifs	19–28	9
B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés		12
IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	29–34	14
X. Mesure que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session ..	35	15
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		16
A. État récapitulatif		16
B. Répartition des ressources par grande catégorie		18
C. Explications supplémentaires		18
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse		24
A. Coûts standard et coûts propres à la mission		24
B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la Mission		31
C. Dépenses prévues non renouvelables		32
D. Définitions d'emploi : nouveaux postes		37

III.	Appui fourni par la MINUBH à d'autres entités du système des Nations Unies dans la zone de la mission	40
IV.	Observations et commentaires relatifs aux recommandations formulées précédemment par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	42
V.	Application des précédentes recommandations du Comité des commissaires aux comptes	43
VI.	Organigrammes	44
A.	Services organiques	44
B.	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	45
C.	Groupe international de police	46
D.	Structure des implantations du Groupe international de police	47
Carte	48

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) et les bureaux de liaison des Nations Unies à Belgrade et à Zagreb; il s'élève à 168 234 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 158 196 000 dollars).

2. Les ressources prévues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 représentent une réduction de 5,7 % (soit 10 246 500 dollars) du montant total brut par rapport aux crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Cet écart s'explique par une baisse de 40,9 % des dépenses afférentes au personnel militaire, de 1,7 % des dépenses afférentes au personnel civil, de 21,6 % des dépenses opérationnelles et de 45,9 % des dépenses au titre d'autres programmes. Il est compensé en partie par une augmentation de 1,5 % des contributions du personnel.

Tableau 1
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie des dépenses	Dépenses 1997/98	Montants autorisés 1998/99	Prévisions de dépenses 1999/2000	Augmentation/réduction proposée par rapport à 1998/99	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	1 906,6	2 071,0	1 224,0	(847,0)	(40,9)
Personnel civil	114 548,4	133 168,2	130 929,2	(2 239,0)	(1,7)
Dépenses opérationnelles	24 589,5	32 927,8	25 813,8	(7 114,0)	(21,6)
Autres programmes	234,7	423,1	229,0	(194,1)	(45,9)
Contributions du personnel	6 382,9	9 890,4	10 038,0	147,6	1,5
Total des ressources (montant brut)^a	147 662,1	178 480,5	168 234,0	(10 246,5)	(5,7)

^a Non compris les ressources prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).

Tableau 2
Ressources humaines

Personnel militaire et civil	1997/98	1998/99	1999/2000	Augmentation/ réduction par rapport à 1998/99
	(Effectifs déployés)	(Effectifs prévus)	(Effectifs inscrits au budget)	
Observateurs militaires	27	28	28	–
Officiers de liaison	3	5	5	–
Police civile	1 975	2 027	1 954	(73)
Personnel international	308	377	352	(25)
Personnel local	1 148	1 242	1 365	123
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	8	8

3. La mesure que l'Assemblée générale devra prendre est la suivante :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 168 234 000 dollars (montant net : 158 196 000 dollars) au titre du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois

allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000;

b) Mettre en recouvrement le montant indiqué à l'alinéa a), à raison d'un montant brut de 14 019 500 dollars (montant net : 13 183 000 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 21 juin 1999.

II. Mandat

A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Mandat de la Mission (résolution 1035 (1995) du Conseil de sécurité en date du 21 décembre 1995)

4. La MINUBH a pour mandat d'aider les parties à s'acquitter de leur obligation d'assurer des conditions de sécurité à toutes les personnes relevant de leurs juridictions respectives, en assurant l'existence d'organismes civils chargés du maintien de l'ordre qui agissent conformément aux normes internationales reconnues et dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Mission se compose du Groupe international de police (GIP) et d'un bureau civil.

5. Le mandat en cours expire le 21 juin 1999 (résolution 1174 (1998) du Conseil de sécurité en date du 15 juin 1998).

B. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka

Mandat de la Mission (résolution 779 (1992) du Conseil de sécurité en date du 6 octobre 1992)

6. La MONUP a pour mandat de superviser la démilitarisation dans la péninsule de Prevlaka.

7. Le mandat en cours expire le 15 juillet 1999 (résolution 1222 (1999) du Conseil de sécurité en date du 15 janvier 1999).

III. Plan des opérations et moyens nécessaires

A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

8. Les moyens nécessaires au fonctionnement de la Mission sont exposés dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 13 décembre 1995 (S/1995/1031) et dans ses rapports ultérieurs des 9 décembre 1996 (S/1996/1017), 14 mars 1997 (S/1997/224), 10 décembre 1997 (S/1997/966), 12 mars 1998 (S/1998/227 et Corr. 1) et 16 décembre 1998 (S/1998/1174).

9. Le budget actuel prévoit l'adjonction à l'effectif du GIP de 30 contrôleurs de police, comme l'a autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1168 (1998) du 21 mai 1998, et la mise en place d'un programme de surveillance et d'évaluation de l'appareil judiciaire en Bosnie-Herzégovine approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1184 (1998) du 16 juillet 1998. L'effectif autorisé actuel de la MINUBH est de 2 057 policiers et cinq officiers de liaison. Outre les sept bureaux régionaux et les 56 postes de police mentionnés dans le cadre du budget de l'exercice 1998/99, cinq nouveaux postes de police ont été installés

à Sarajevo-Novo, Srebrenica, Bratunac, Bihac et Doboj. On trouvera une présentation détaillée de la structure du GIP à la section D de l'annexe VI.

10. Dans la lettre datée du 31 juillet 1998 qu'il a adressée au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur a informé le Comité qu'étant donné le décalage du déploiement du personnel civil, les crédits ouverts par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 52/243 du 26 juin 1998 devraient suffire pour couvrir les dépenses associées à l'application des résolutions 1168 (1998) et 1184 (1998) du Conseil de sécurité pendant l'exercice budgétaire 1998/99.

11. On trouvera aux sections B, C et D ci-après d'autres facteurs opérationnels dont il a été tenu compte dans l'établissement des prévisions de dépenses.

B. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka

12. Les moyens nécessaires au fonctionnement de la MONUP sont exposés dans les rapports du Secrétaire général en date du 13 décembre 1995 (S/1995/1028 et Add.1) et du 6 janvier 1999 (S/1999/16).

13. Des ressources sont prévues dans le budget actuel au titre des dépenses afférentes à 28 observateurs militaires pour la MONUP.

C. Bureaux de liaison des Nations Unies à Belgrade et à Zagreb

14. Au paragraphe 24 de son rapport du 6 février 1996 (S/1996/83), le Secrétaire général a fait part au Conseil de sécurité de son intention de maintenir à Belgrade et à Zagreb des bureaux de liaison qui relèveraient du Siège de l'ONU à New York. Les ressources nécessaires au fonctionnement de ces bureaux ont été prévues dans le budget de la MINUBH, à compter du 1er juillet 1998 dans le cas du bureau de liaison de Belgrade et du 16 octobre 1998 dans le cas du bureau de liaison de Zagreb.

D. Bureau administratif de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) à Zagreb

15. On trouvera la description des fonctions à exercer au titre des services centraux d'appui à la MINUBH, au Groupe d'appui et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) aux alinéas a) à f) du paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général en date du 31 juillet 1997 (A/51/519/Add.5).

16. Les activités du Groupe d'appui ayant pris fin en octobre 1998, 21 postes (sur un total de 46) du bureau chargé de fournir les services centraux d'appui à la MINUBH, au Groupe d'appui et à la FORDEPRENU seront supprimés. Ce bureau deviendra donc le bureau administratif de Zagreb et continuera de s'acquitter des fonctions définies au paragraphe 25 ci-dessous.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

(Dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Bosnie-Herzégovine	Bureau régional à Banja Luka	^a
	Poste de police à Tito Drvar	^a
	Centre de formation à Sarajevo	^a
	Centre international de presse à Sarajevo	^a
Croatie	Installations du camp Pleso	^a
	Terrain pour les postes d'observation	^a

^a La valeur de cette contribution n'a pas encore été déterminée.

V. Administration financière

A. Ressources approuvées et dépenses pour la période du 1er janvier 1996 au 30 juin 1999

État récapitulatif des ressources

(Dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1. Ressources		
Du début au 30 juin 1999 ^a	563 453 520	536 976 720
2. Dépenses		
Du début au 30 juin 1999 ^b	502 152 120	480 219 620
Total, rubrique 1 moins rubrique 2	61 301 400	56 757 100
3. Sommes portées au crédit des États Membres		
Du début au 30 juin 1997	39 548 500	37 232 500
4. Solde inutilisé		
Total, rubrique 1 moins rubrique 2 moins rubrique 3	21 752 900	19 524 600

^a Ce montant ne comprend pas l'engagement de dépenses de 10 608 000 dollars (décision 52/437 de l'Assemblée générale).

^b Ce montant comprend les dépenses standard pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

B. Contributions volontaires et Fonds d'affectation spéciale

1. Contributions volontaires

(Dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Du début au 30 juin 1998		
Chypre	Espèces	4 000
Force de stabilisation (SFOR)	Services médicaux (budgétisés)	^a
Du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		
Force de stabilisation (SFOR)	Services médicaux (non budgétisés)	^a

^a La valeur de cette contribution n'a pas encore été déterminée.

2. Fonds d'affectation spéciale

(Dollars des États-Unis)

	<i>Montant reçu</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant annoncé</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo			
Contributions en espèces			
1er juillet 1998-30 juin 1999	50 000	–	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Contributions en nature			
1er juillet 1998-30 juin 1999	–	–	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Total partiel	50 000	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine			
Contributions en espèces			
1er juillet 1998-30 juin 1999	1 506 936	307 298	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Contributions en nature			
1er juillet 1998-30 juin 1999	–	–	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Total partiel	1 506 936	307 298	–
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine : compte subsidiaire pour le programme de restructuration à Brcko			
Contributions en espèces			
1er juillet 1998-30 juin 1999	–	74 586	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Contributions en nature			
1er juillet 1998-30 juin 1999	–	–	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Total partiel	–	74 586	–
Total	1 556 936	381 884	–

VI. État des remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents

17. L'effectif autorisé de la MINUBH se compose d'observateurs militaires et de policiers civils uniquement. Il n'y a donc pas de dépenses à rembourser au titre des contingents.

VII. Matériel appartenant aux contingents

18. Aucun matériel appartenant à des contingents n'est fourni à la MINUBH.

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modifications du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		Écart net
	Actuels	Proposés	
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	–	–	–
D-2	2	2	–
D-1	6	7	1
P-5	13	14	1
P-4	43	54	11
P-3	59	74	15
P-2/P-1	8	8	–
Total partiel	132	160	28
Agents des services généraux (1re classe)	4	4	–
Agents des services généraux (autres classes)	99	93	(6)
Total partiel	103	97	(6)
Service mobile	159	154	(5)
Service de sécurité	3	3	–
Total partiel	162	157	(5)
Total, personnel international	397	414	17
Personnel local	1 307	1 437	130
Personnel national (administrateurs)	–	8	8
Personnel contractuel international	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	1 307	1 445	138
Total	1 704	1 859	155

19. Il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la MINUBH, qui figure à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général du 9 février 1998 (A/52/786), les modifications suivantes, soit une augmentation de 155 postes :

- a) Transfert de postes entre bureaux;
- b) Remplacement de cinq postes d'agent des services généraux par des postes d'agent local;

c) Quarante-deux postes (1 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 16 agents locaux) en vue de la mise en place du Programme d'évaluation de l'appareil judiciaire;

d) Reclassement du poste de chef du bureau chargé de fournir des services centraux d'appui aux opérations dans l'ex-Yougoslavie de P-4 à P-3 et suppression de 21 postes (5 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux et 15 agents locaux) de ce bureau;

e) Sept postes (3 P-4 et 4 P-3) pour le Bureau des droits de l'homme;

f) Un poste P-3 pour le Bureau du Chef de la police civile;

g) Un poste P-3 pour le bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade;

h) Rétablissement du poste du chef du bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb à la classe D-1;

i) Cent vingt-quatre postes d'agent local pour les assistants linguistiques du GIP.

20. Au paragraphe 8 de sa résolution 52/243, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, de continuer à s'efforcer de pourvoir localement les postes d'agent des services généraux de la Mission, en tenant compte de ses besoins. Comme indiqué au paragraphe 19 b) ci-dessus, la Mission a déterminé cinq postes d'agent des services généraux qui seront remplacés par des postes d'agent local dans l'actuel budget.

21. **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.** Dans sa résolution 1184 (1998), le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place par la MINUBH d'un programme de surveillance et d'évaluation de l'appareil judiciaire en Bosnie-Herzégovine. Ce programme sera mis en oeuvre par 26 administrateurs et 16 agents locaux (1 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents locaux). Les fonctions afférentes à ce programme sont actuellement exercées par du personnel temporaire.

22. L'effectif du Bureau des droits de l'homme comprend actuellement 1 P-5, 5 P-4, 4 P-3 et 9 agents locaux, qui sont affectés au quartier général de la MINUBH à Sarajevo et dans les bureaux régionaux à Brcko, Tuzla, Banja Luka et Mostar. Les trois P-4 et les quatre P-3 proposés pour ce bureau permettront d'affecter un coordonnateur régional des activités relatives aux droits de l'homme et un spécialiste régional des droits de l'homme aux bureaux régionaux de Sarajevo, Bihac et Doboj, ainsi qu'un spécialiste des droits de l'homme au quartier général de la Mission à Sarajevo.

23. **Police civile.** Afin d'assurer la continuité du suivi de la formation interne du GIP, un poste P-3 est demandé pour un concepteur de cours/instructeur au Bureau du Chef de la police civile.

24. Dans ses rapports au Conseil de sécurité des 12 mars (S/1998/227 et Corr.1), 16 septembre (S/1998/862) et 16 décembre 1998 (S/1998/1174), le Secrétaire général a signalé que l'on avait réorienté les activités du GIP du contrôle général vers des activités plus spécialisées, notamment le contrôle du respect des droits de l'homme, l'affectation de contrôleurs du GIP en équipes de deux avec des policiers locaux, et la formation spécialisée, qui exige, pour être efficace, pratiquement un assistant linguistique par personne. En outre, le renforcement de la présence de conseillers et contrôleurs affectés à des équipes de deux dans les ministères a lourdement grevé les ressources linguistiques de la Mission, auxquelles il a fallu parfois faire appel au détriment d'autres tâches tout aussi importantes. Il faut donc à présent 124 assistants linguistiques pour appuyer les activités du GIP. On trouvera la

répartition des assistants linguistiques nécessaires par grand domaine d'activité à la section C de l'annexe I.

25. **Bureau administratif de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine à Zagreb.** Les activités du Groupe d'appui ayant pris fin en octobre 1998, un total de 21 postes (5 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux et 15 agents locaux) seront supprimés au bureau qui fournit des services centraux d'appui à la MINUBH, au Groupe d'appui et à la FORDEPRENU. En outre, ce bureau deviendra le bureau administratif de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine à Zagreb, et le poste qu'occupe son chef sera reclassé de P-4 à P-3. On gardera en tout 25 postes dans les domaines des transmissions, des voyage et transports, de la navigation aérienne et de la gestion des bâtiments (1 P-3, 3 agents du Service mobile et 21 agents locaux). Ces changements sont exposés dans le tableau d'effectifs proposé.

26. **Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade.** Vu la situation actuelle au Kosovo, il est plus nécessaire que jamais que le bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade établisse régulièrement, à l'intention du Siège de l'ONU à New York, des rapports rendant fidèlement compte des faits. Il faut, par conséquent, un spécialiste des affaires politiques à la classe P-3 pour renforcer le bureau dans ce domaine.

27. **Bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb.** Le poste du chef du bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb a été supprimé en janvier 1998 comme suite à la nomination d'un représentant du Secrétaire général qui était chef à la fois du Groupe d'appui et du bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb. Les activités du Groupe d'appui ayant pris fin en octobre 1998, il convient de rétablir le poste du chef de ce bureau à la classe D-1 autorisée précédemment.

28. On trouvera les définitions d'emploi pour les postes susmentionnés à la section D de l'annexe II.

B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées			Service de sécurité	Personnel local	Personnel national	Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe							Autres classes
1. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine																		
Postes dans les services organiques																		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine																		
Effectifs actuels	1	-	1	1	5	9	13	-	30	3	1	11	-	15	33	-	-	78
Effectifs proposés	1	-	1	1	6	21	25	-	55	4	1	11	-	16	49	8	-	128
Bureau des affaires civiles																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	4	20	25	-	50	-	1	11	-	12	41	-	-	103
Effectifs proposés	-	-	-	1	4	20	25	-	50	-	1	11	-	12	41	-	-	103
Police civile																		
Effectifs actuels	-	-	1	1	-	-	2	-	4	-	1	2	-	3	805	-	-	812
Effectifs proposés	-	-	1	1	-	-	3	-	5	-	1	2	-	3	929	-	-	937
Total partiel, services organiques																		
Effectifs actuels	1	-	2	3	9	29	40	-	84	3	3	24	-	30	879	-	-	993
Effectifs proposés	1	-	2	3	10	41	53	-	110	4	3	24	-	31	1 019	8	-	1 168
Administration																		
Services administratifs																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	1	7	9	8	26	26	1	43	3	73	85	-	-	184
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	7	9	8	26	26	1	40	3	70	87	-	-	183
Services techniques																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	3	4	-	8	54	-	24	-	78	137	-	-	223
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	3	4	-	8	54	-	18	-	72	140	-	-	220
Services régionaux																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	4	-	5	65	-	3	-	68	150	-	-	223
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	4	-	5	64	-	8	-	72	149	-	-	226
Total partiel, administration																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	2	11	17	8	39	145	1	70	3	219	372	-	-	630
Effectifs proposés	-	-	-	1	2	11	17	8	39	144	1	66	3	214	376	-	-	629
Total																		
Effectifs actuels	1	-	2	4	11	40	57	8	123	148	4	94	3	249	1 251	-	-	1 623
Effectifs proposés	1	-	2	4	12	52	70	8	149	148	4	90	3	245	1 395	8	-	1 797
2. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka																		
Groupe d'appui des observateurs militaires																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	-	-	2	5	-	-	8
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2	-	-	-	2	5	-	-	8
Bureau administratif de la MINUBH à Zagreb ^a																		

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Personnel national</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>								<i>Autres classes</i>
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	-	-	1	8	-	1	-	9	36	-	-	-	46
Effectifs proposés																			
Administration	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2	-	-	-	3
Mouvements et contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	5	-	-	-	6
Transmissions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2	4	-	-	-	6
Génie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	7
Total partiel, effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	3	-	-	-	3	21	-	-	-	25
3. Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade																			
Effectifs actuels	-	-	-	1	1	1	1	-	4	-	-	2	-	2	10	-	-	-	16
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	1	2	-	5	-	-	2	-	2	10	-	-	-	17
4. Bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb																			
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	1	-	3	1	-	2	-	3	5	-	-	-	11
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	1	1	-	4	1	-	1	-	2	6	-	-	-	12
Total (1 à 4)																			
Effectifs actuels	1	-	2	6	13	43	59	8	132	159	4	99	3	265	1 307	-	-	-	1 704
Effectifs proposés	1	-	2	7	14	54	74	8	160	154	4	93	3	254	1 437	8	-	-	1 859

^a Précédemment dénommé Services centraux d'appui à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, au Groupe d'appui et à la Force de déploiement préventif des Nations Unies.

IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

29. Le montant total brut des dépenses prévues pour le fonctionnement de la MINUBH, y compris la MONUP et les bureaux de liaison des Nations Unies à Belgrade et à Zagreb, pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 est estimé à 168 234 000 dollars (montant net : 158 196 000 dollars). Environ 21 % de ces montants ont été calculés sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le manuel des coûts standard. Le pourcentage restant (79 %) concerne les dépenses propres à la Mission et d'autres rubriques ne correspondant pas aux coûts standard, soit 73 objets de dépenses, dont 53 pour lesquels il n'existe pas de coûts standard. Les dépenses propres à la Mission, y compris les rubriques ne correspondant pas aux paramètres de calcul des coûts standard, sont détaillées dans la section A de l'annexe II.

30. Les prévisions de dépenses, présentées dans l'annexe I, sont inférieures de 5,7 % (soit un montant brut de 10 246 500 dollars) aux crédits ouverts pour la période en cours (1er juillet 1998 au 30 juin 1999), non compris le montant affecté au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La raison en est essentiellement que les ressources nécessaires à l'achat de véhicules et de matériel de transmissions sont inférieures aux prévisions.

31. On trouve à la colonne 1 à l'annexe I les prévisions ventilées par objet de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, à la colonne 2 les crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, tels qu'autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/243, et à la colonne 3 les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Ces dernières ne comprennent pas les ressources prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi), qui font l'objet de rubriques budgétaires séparées. Aux fins de comparaison avec la colonne 3, les colonnes 1 et 2 ne comprennent pas les dépenses prévues, le montant réparti et les prélèvements au titre du compte d'appui et de la Base de soutien logistique. On trouvera le montant prévu au titre des dépenses non renouvelables à la colonne 4. La section B de l'annexe I fait apparaître la répartition des ressources par principal objet de dépenses, tandis que des explications supplémentaires sur les prévisions de dépenses sont données à la section C de l'annexe II.

32. Les renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 visent à étayer les propositions concernant les dépenses non renouvelables ainsi que les propositions concernant les ressources renouvelables pour lesquelles les montants demandés accusent un retard de 10 % ou de 100 000 dollars par rapport aux montants correspondants dans le budget précédent. Les prévisions de dépenses sont analysées plus avant aux sections A à D de l'annexe II. La section A présente les dépenses renouvelables propres à la Mission, la section B la répartition des ressources par rubrique du budget (coûts standard et coûts propres à la Mission), la section C les dépenses non renouvelables et la section D les définitions d'emploi.

33. Tous les moyens et opérations informatisés de maintien de la paix de chaque mission ont fait l'objet d'un examen qui a pris fin en 1998, visant à rendre ces opérations compatibles an 2000, et assurer qu'elles se poursuivent sans heurt après le 31 décembre 1999. Vu le résultat de cet examen et la priorité accordée à cette question, des mesures ont été immédiatement prises pour remplacer la plupart des articles non compatibles recensés, le but étant de faire en sorte que du matériel et du logiciel compatibles 2000 soient installés et opérationnels avant le 31 décembre 1999. Le coût de remplacement du matériel et du logiciel non compatibles, l'amélioration et l'introduction de nouveaux systèmes et la formation du personnel sont essentiellement financés par des montants déjà prévus au budget à cet effet,

ainsi que par la réaffectation d'autres ressources des budgets approuvés pour chaque mission de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Dans le cas de la MINUBH, le remplacement du matériel et du logiciel informatiques pourrait en partie être financé par le budget actuel approuvé pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le solde est actuellement demandé dans le cadre des prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 au titre des dépenses non renouvelables.

34. Dans son rapport du 23 septembre 1998 (A/53/428), le Bureau des services de contrôle interne n'a pas fait de recommandations concernant la MINUBH qui appellent une décision du Secrétaire général.

X. Mesure que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session

35. La mesure que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session en ce qui concerne le financement de la MINUBH, y compris la MONUP et les bureaux de liaison des Nations Unies à Belgrade et Zagreb, est la suivante :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 168 234 000 dollars (montant net : 158 196 000 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000;

b) Mettre cette somme en recouvrement, à raison d'un montant brut de 14 019 500 dollars (montant net : 13 183 000 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 21 juin 1999.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>	<i>1er juillet 1998-30 juin 1999</i>	<i>1er juillet 1999-30 juin 2000</i>	
	<i>Dépenses effectives^a</i>	<i>Montant réparti^{b, c}</i>	<i>Total prévisions</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	1 130,6	1 247,0	1 224,0	–
2. Contingents	–	–	–	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Soutien autonome	–	–	–	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	776,0	824,0	–	–
Total partiel, rubrique 3	776,0	824,0	–	–
Total, catégorie I	1 906,6	2 071,0	1 224,0	–
II. Personnel civil				
1. Police civile	70 914,3	75 053,0	71 953,3	–
2. Personnel international et personnel local	43 634,1	58 115,2	58 975,9	–
3. Personnel contractuel international	–	–	–	–
4. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
5. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
6. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	114 548,4	133 168,2	130 929,2	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	4 274,4	4 170,4	4 120,2	114,0
2. Remise en état des infrastructures	38,1	–	98,0	98,0
3. Transports	10 038,3	10 669,9	7 739,5	4 258,5
4. Opérations aériennes	1 372,6	1 922,7	1 919,9	–
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	4 254,5	9 558,6	5 088,9	2 099,3
7. Matériel divers	1 037,5	3 576,3	3 624,4	3 330,4
8. Fournitures et services	3 424,2	2 879,9	3 072,9	–
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	149,9	150,0	150,0	–
Total partiel, rubrique 9	149,9	150,0	150,0	–
Total, catégorie III	24 589,5	32 927,8	25 813,8	9 900,2
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	106,6	193,1	99,5	–

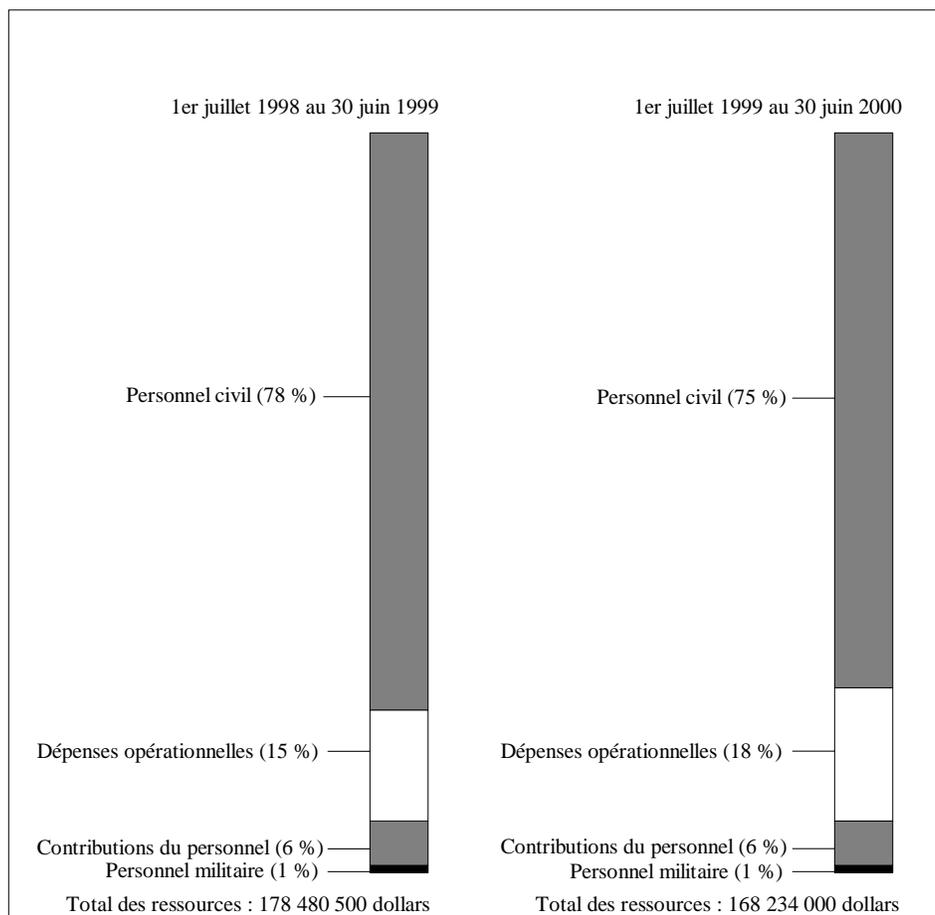
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997-30 juin 1998	1er juillet 1998-30 juin 1999	1er juillet 1999-30 juin 2000	
	Dépenses effectives ^a	Montant réparti ^{b,c}	Total prévisions	Dépenses non renouvelables
3. Programmes de formation	128,1	230,0	129,5	–
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	234,7	423,1	229,0	–
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	6 382,9	9 890,4	10 038,0	–
Total, catégories I à VII	147 662,1	178 480,5	168 234,0	9 900,2
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(6 382,9)	(9 890,4)	(10 038,0)	–
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–	–
Total, catégories VIII et IX	(6 382,9)	(9 890,4)	(10 038,0)	–
Total brut	147 662,1	178 480,5	168 234,0	9 900,2
Total net	141 279,2	168 590,1	158 196,0	9 900,2
X. Contributions en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total des ressources	141 279,2	168 590,1	158 196,0	9 900,2

^a Ces chiffres correspondent aux montants figurant à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/53/764). Ils ne comprennent pas les montants affectés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (6 880 900 dollars) et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (2 585 000 dollars).

^b Voir la résolution 52/243 de l'Assemblée générale en date du 26 juin 1998.

^c Non compris 9 483 720 dollars affectés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 519 500 dollars prélevés sur la masse des ressources approuvés au titre de la participation de la Mission au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources par grande catégorie^a



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

C. Explications supplémentaires

Personnel militaire

Montant réparti : 2 071 000 dollars; dépenses prévues : 1 224 000 dollars; écart : (847 000 dollars)

1. La réduction de 847 000 dollars à cette rubrique concerne les observateurs militaires (23 000 dollars) et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (824 000 dollars).

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

2. Depuis le début de la Mission en janvier 1996, des dépenses d'un montant d'environ 2,4 millions de dollars ont été engagées sur le compte de la MINUBH au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. À ce jour, le paiement de six demandes d'indemnisation d'un montant d'environ 700 000 dollars a été ordonné, ce qui laisse un solde de 1,7 million

de dollars. En conséquence, il n'est pas prévu de ressources au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité dans le budget actuel.

Personnel civil

Montant réparti : 133 168 200 dollars; dépenses prévues : 130 929 200 dollars; écart : (2 239 000 dollars)

3. L'écart de 2 239 000 dollars à cette rubrique tient à une baisse des dépenses afférentes à la police civile (3 099 700 dollars) compensée par une augmentation des dépenses afférentes au personnel international et au personnel local (860 700 dollars).

Police civile

4. Les contrôleurs du GIP doivent au minimum pouvoir s'exprimer en anglais, être des conducteurs chevronnés et avoir huit ans d'expérience dans la police. Du fait du rapatriement des contrôleurs qui ne satisfont pas à ces critères de base et des évacuations sanitaires et autres types de rapatriement, le GIP n'a jamais atteint son effectif total autorisé. En outre, il y a eu des retards dans la relève des contrôleurs. Les dépenses afférentes à la police civile ont donc été calculées sur la base de 5 % de postes vacants pour un effectif autorisé de 2 057 personnes.

Personnel international et personnel local

5. Si, dans les budgets précédents, on a tenu compte, pour calculer le montant réparti, du fait que les administrateurs expressément nommés pour la Mission n'avaient pas droit à une indemnité de poste, des économies ont également été réalisées au titre de cette rubrique du fait que bon nombre d'agents du Service mobile ont été expressément recrutés pour la Mission. En outre, les dépenses communes de personnel ont été de loin inférieures aux coûts standard en raison du nombre important de personnes expressément recrutées pour la Mission, comme indiqué au paragraphe 4 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUBH pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, en date du 21 décembre 1998 (A/53/764).

6. C'est compte tenu de ce qui précède que a) les traitements du personnel recruté sur le plan international ont été ajustés pour tenir compte du fait que 60 % des administrateurs et agents du Service mobile considérés comme étant expressément recrutés pour la Mission n'avaient pas droit à une indemnité de poste et b) que les dépenses communes de personnel afférentes au personnel international ont été calculées sur la base de 40 % des traitements nets ajustés.

7. En outre, en se fondant sur les dépenses antérieures, on a calculé toutes les dépenses afférentes au personnel international en tenant compte d'un taux de vacance de poste de 15 % (contre 5 % pour l'exécution du budget de l'exercice 1998/99 en cours) pour les 414 postes de fonctionnaire international qu'il est proposé de créer.

8. Les traitements du personnel local sont conformes aux barèmes actuellement en vigueur dans la zone de la mission. Les taux en vigueur à Zagreb sont appliqués à 21 agents locaux affectés au Bureau administratif de la MINUBH à Zagreb, à 6 agents locaux affectés au Bureau de liaison de Zagreb et à 10 agents locaux affectés au Bureau de liaison de Belgrade. Les taux en vigueur à Sarajevo sont appliqués au reste des 1 400 agents locaux. En se fondant sur les dépenses antérieures, on a calculé les dépenses afférentes au personnel local en tenant compte d'un taux de vacance de poste de 5 % (le même que celui appliqué dans le cadre du budget de l'exercice 1998/99 en cours) pour les 1 437 postes d'agent local proposés.

9. Les prévisions de dépenses pour le personnel local se fondent sur une augmentation de 130 postes, dont 124 postes d'assistant linguistique. Les 124 assistants linguistiques supplémentaires nécessaires pour appuyer les activités du GIP s'inscrivent dans le cadre du déploiement d'un total de 911 assistants linguistiques pour un effectif autorisé de 2 057 policiers, un nombre total de 787 assistants linguistiques étant approuvé pour le budget 1998/99 en cours. On trouvera au tableau ci-après la répartition des assistants linguistiques par grand domaine d'activité.

	<i>Contrôleurs du GIP</i>	<i>Assistants linguistiques</i>	<i>Ratio</i>
Surveillance du respect des droits de l'homme	120	100	1,2
Formation de la police locale par région	88	88	1,0
Affectation par équipe de deux avec des policiers locaux	235	235	1,0
Formation spécialisée	43	30	1,4
Contrôle général	1 211	404	3,0
Soutien au quartier général	360	54	6,7
Total	2 057	911	

10. Des ressources sont prévues au titre des autres frais de voyage pour assurer une indemnité de repas et de logement aux assistants linguistiques recrutés sur le plan local qui sont en déplacement hors de leur lieu d'affectation normal pour plus de 10 heures (57 600 dollars), assurer les frais de voyage du personnel des bureaux de liaison (15 000 dollars) ainsi que les frais de voyage du personnel d'encadrement appelé à participer aux sessions de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, aux réunions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et aux conférences de donateurs (35 000 dollars). Elles ne couvrent pas les voyages au titre des achats. L'écart par rapport aux prévisions précédentes se fonde sur les chiffres de dépense antérieurs.

Dépenses opérationnelles

*Montant réparti : 32 927 800 dollars; dépenses prévues : 25 813 800 dollars;
écart : (7 114 000 dollars)*

11. Le montant des dépenses prévues (25 813 800 dollars) comprend les dépenses non renouvelables qui s'élèvent à 9 900 200 dollars.

12. Le montant prévu a été réduit de 7 114 000 dollars en raison d'une baisse de 7 453 100 dollars des dépenses au titre des locaux/hébergement (50 200 dollars), des transports (2 930 400 dollars), des opérations aériennes (2 800 dollars) et des transmissions (4 469 700 dollars), contrebalancée par une augmentation de 339 100 dollars des dépenses au titre de la remise en état des infrastructures (98 000 dollars), du matériel divers (48 100 dollars) et des fournitures et services (193 000 dollars).

Locaux/hébergement

13. Des dépenses non renouvelables sont prévues pour de petits travaux d'aménagement et de rénovation des locaux ainsi que pour la remise en état des bâtiments préfabriqués.

Remise en état des infrastructures

14. Des dépenses non renouvelables sont prévues au titre de la remise en état des pistes d'atterrissage et de réparations mineures des routes.

Transports

15. Des ressources sont prévues au titre des dépenses non renouvelables pour le remplacement de 222 véhicules (contre 398 véhicules remplacés au titre du budget actuel 1998/99) qui ont plus de cinq ans ou plus de 120 000 kilomètres. En outre, le coût unitaire standard des véhicules 4 x 4 légers et des autocars légers est passé à 15 000 dollars et à 13 000 dollars, respectivement (contre 18 000 dollars pour les deux types de véhicule dans le budget 1998/99). Des ressources sont également prévues au titre des dépenses non renouvelables pour l'achat de cinq dépanneuses légères qui seront utilisées à Brcko, Bihac, Mostar et Sarajevo (2). Celles-ci sont appelées à remplacer les dépanneuses lourdes des ex-Forces de paix des Nations Unies (FPNU) qui étaient difficiles à manoeuvrer dans les rues étroites et qui endommageaient les véhicules légers remorqués. On trouvera une ventilation des dépenses non renouvelables prévues au titre des véhicules à la section C de l'annexe II.

16. Les montants prévus pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien de véhicules ont été calculés sur la base d'un taux mensuel de 50 dollars pour les nouveaux véhicules ayant moins d'un an et 150 dollars pour les véhicules ayant plus d'un an. La réduction des taux, qui dans les précédentes prévisions étaient respectivement de 100 dollars par véhicule neuf ayant moins d'un an et de 500 dollars par véhicule ayant plus d'un an, se fonde sur les chiffres de dépense antérieurs.

Transmissions

17. Pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel dans les postes du GIP, il faut un système de transmissions fiable. À l'heure actuelle, 36 des 68 postes du GIP sont reliés au réseau de communications par satellite des Nations Unies. Les services fournis par le réseau commercial de la zone de la mission ne sont pas fiables, les liaisons entre zones ethniques étant limitées ou non existantes. Aussi, la Mission envisage-t-elle de poursuivre son programme actuel d'installation et d'amélioration de systèmes de communication par satellite. En outre, certains éléments du réseau sont au terme de leur vie utile et doivent donc être remplacés. On prévoit donc des dépenses non renouvelables pour l'achat de matériel VHF, de matériel de communication par satellite, de matériel téléphonique, de matériel divers et de matériel d'atelier comme indiqué à la rubrique 6 de la section C de l'annexe II.

18. S'agissant du matériel VHF, il est prévu de remplacer les éléments transférés des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) arrivés au terme de leur vie utile. Il s'agit notamment de remplacer progressivement des stations mobiles installées sur les tableaux de bord des véhicules par un modèle pouvant être installé dans le coffre des véhicules afin de prévenir les vols. La mise en place de répéteurs/stations principales et de télé-avertisseurs supplémentaires devrait également faciliter les transmissions entre postes reculés.

19. Les ressources prévues pour le matériel de communication par satellite serviront en partie à remplacer les éléments qui sont au terme de leur vie utile. En outre, pour des raisons de sécurité et pour réduire les interruptions de transmission, une station secondaire de communication par satellite sera installée comme station de secours et d'appui au centre de communication principal.

20. Les ressources prévues au titre du matériel téléphonique serviront à remplacer les lignes ne pouvant pas être réparées, à acquérir des postes mobiles supplémentaires pour faciliter les liaisons avec le GIP à tout moment et pour mettre en place un système de facturation et de téléphone qui soit compatible 2000.

21. Les ressources prévues au titre du matériel divers (transmissions) permettront d'étendre le système de vidéoconférence actuel aux PC régionaux de Bihac, Mostar, Doboj et Brcko, d'assurer la protection des stations de répéteurs, d'améliorer les transmissions entre stations et de remplacer le matériel inutilisable.

Matériel divers

22. Des ressources non renouvelables sont prévues pour remplacer le matériel de bureau transféré des FPNU dont l'utilisation n'est plus rentable et pour acquérir de très grosses photocopieuses supplémentaires en vue de fournir du matériel de formation aux centres de formation du GIP.

23. Des ressources non renouvelables sont également prévues pour remplacer les ordinateurs de bureau et les ordinateurs bloc-notes qui ont été achetés en 1994/95 et ne sont pas compatibles 2000, pour remplacer le matériel inutilisable et pour acquérir des unités d'alimentation non interruptible supplémentaires afin de protéger le matériel contre les coupures de courant et prévenir ainsi les pertes de données.

24. En outre, certains postes reculés ne disposant pas encore de leur propre réseau local, il faut des commutateurs, des ordinateurs centraux et des routeurs pour les relier au réseau.

25. Le montant prévu au titre des projecteurs, des lecteurs d'images et des caméras numériques doit permettre de financer le stockage et la tenue des dossiers et des bases de données de référence pour la mise en place d'unités de formation spécialisées. Des lecteurs de CD-ROM supplémentaires sont nécessaires pour l'archivage des documents à Sarajevo, Banja Luka et Tuzla. Il faut également des lecteurs de codes à barre pour le contrôle du matériel dans le cadre du système de contrôle des avoirs sur le terrain, des unités de stockage de réserve, des serveurs de fichiers et du matériel divers pour renforcer les capacités de sauvegarde des données de la Mission, ainsi que du matériel et des logiciels pour systèmes d'identification compatibles 2000.

26. Des ressources sont également prévues pour l'achat de matériel médical pour les infirmeries de Sarajevo, Banja Luka, Brcko et Tuzla et pour du matériel divers visant à améliorer la sécurité du personnel et du matériel de poste de police.

27. On trouvera à la section C de l'annexe II la ventilation des dépenses prévues non renouvelables au titre du matériel divers.

Autres programmes

*Montant réparti : 423 100 dollars; dépenses prévues : 229 000 dollars;
écart : (194 100 dollars)*

28. La réduction de 194 100 dollars à cette rubrique concerne les programmes d'information (93 600 dollars) et les programmes de formation (100 500 dollars).

Programmes d'information

29. La réduction des prévisions à cette rubrique résulte essentiellement du fait qu'il n'a pas été prévu de ressources au titre de pièces de matériel non renouvelables.

Programmes de formation

30. La réduction des prévisions à cette rubrique se fonde sur les chiffres de dépense antérieurs.

Contributions du personnel

*Montant réparti : 9 890 400 dollars; dépenses prévues : 10 038 000 dollars;
écart : 147 600 dollars*

31. Le montant qui figure ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 % pour les 414 postes de fonctionnaire international proposés et de 5 % pour les 1 437 postes d'agent local proposés.

Recettes provenant des contributions du personnel

*Montant réparti : (9 980 400 dollars); dépenses prévues : (10 038 000 dollars);
écart : (147 600 dollars)*

32. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique VIII) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUBH.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la mission

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
1. Indemnité de subsistance (missions)							Les taux de l'indemnité de subsistance (missions) sont en vigueur depuis mai 1998.
a) Les 30 premiers jours	120		^a	95			
b) Après 30 jours	90		^a	90			
c) Voyages dans la zone de la mission							
Observateurs militaires	1 200		^a		1 100		L'indemnité de logement ne dépasse pas 60 dollars par personne par jour, sur la base de 22 nuits par mois à 50 dollars la nuit. Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
Police civile	24 000		^a		22 400		Sur la base de 448 nuits par mois à 50 dollars la nuit. Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
2. Frais de voyage							
Observateurs militaires	1 700		^a	1 700			
Police civile	1 700		^a	1 700			
3. Personnel militaire							
Observateurs militaires	28	28					Déploiement intégral.
Officiers de liaison	5	5					<i>Idem.</i>
4. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000	—			Aucun crédit n'est ouvert dans l'actuel budget car on dispose de réserves au titre d'engagements non réglés.
5. Personnel civil							
Police civile	2 027	1 954					Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif autorisé de 2 057 policiers.
Personnel international	395	352					Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 15 % sur un effectif autorisé de 414 fonctionnaires internationaux.
Personnel local	1 306	1 365					Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif autorisé de 1 437 agents locaux.
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	8					Conformément à la résolution 1184 (1998) du Conseil de sécurité.
6. Personnel local							
Taux applicables à Sarajevo							
Traitements nets	1 000		^a		1 000		Le barème des traitements du personnel local est entré en vigueur le 1er février 1996.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel Coût annuel	
Dépenses communes de personnel	214		a		214	
Contributions du personnel	255		a		255	
Taux applicables à Zagreb						
Traitements nets	1 064		a		1 064	Le barème des traitements du personnel local est entré en vigueur le 1er juillet 1996.
Dépenses communes de personnel	266		a		266	
Contributions du personnel	275		a		275	
7. Administrateurs recrutés sur le plan national						
Traitements nets	–		a		1 830	Le barème des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national est entré en vigueur le 1er février 1996.
Dépenses communes de personnel	–		a		392	
Contributions du personnel	–		a		530	
8. Heures supplémentaires	149 200		a			164 100 Sur la base de 1 % des traitements du personnel local.
9. Autres frais de voyage						
À destination et en provenance du Siège à New York	60 000		a		60 000	
Voyages liés aux achats	20 000		a		–	
Programme de sécurité aérienne	3 400		a		3 400	
Vérification interne des comptes	10 400		a		15 600	
Voyages du personnel local	–		a		57 600	Chiffres relevés au vu des dépenses antérieures.
Voyages concernant les bureaux de liaison	–		a		15 000	<i>Idem.</i>
Voyages des fonctionnaires supérieurs assistant à des réunions et conférences régionales	–		a		35 000	<i>Idem.</i>

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel Coût annuel	
10. Location de locaux						
MINUBH						
Quartier général de Sarajevo	30 000		a		25 000	Chiffres fondés sur les baux en vigueur.
Postes régionaux (6)	103 800		a		99 000	<i>Idem.</i>
Parc de stationnement	200		a		200	<i>Idem.</i>
Stations de transmission (2)	800		a		800	<i>Idem.</i>
Quartier général de la MONUP	4 000		a		4 500	<i>Idem.</i>
Bureau de liaison de Zagreb	7 700		a		5 450	<i>Idem.</i>
Bureau de liaison de Belgrade	550		a		550	<i>Idem.</i>
Postes de la police civile et bureaux de district (59)	56 700		a		67 850	Cinq nouveaux baux nécessaires pour installer de nouveaux postes de police.
Centre international de presse	20 000		a		–	Locaux fournis à titre gratuit.
11. Fournitures d'entretien	265 800		10 % du loyer		244 000	Sur la base du taux standard de 10 % du loyer annuel.
12. Services d'entretien	132 900		10 % du loyer		122 000	Sur la base de 5 % du loyer annuel car l'entretien des locaux est assuré par les propriétaires ou par les services internes.
13. Services collectifs de distribution						
Électricité	45 467		a		68 000	Chiffres fixés au vu des dépenses antérieures.
Eau	7 700		a		2 500	Les coûts de l'eau, du gaz et du combustible de chauffage sont inclus dans la plupart des baux.
Gaz et combustible de chauffage	16 300		a		12 000	
Carburant pour groupes électrogènes	20 000		a		17 500	
14. Véhicules						
Véhicules civils	1 253	1 285				Des véhicules supplémentaires ont été mis en place en application de la résolution 1168 (1998) du Conseil de sécurité.
Véhicules de location	1	1				Un autocar moyen est demandé pour la relève du GIP.
Remorques	42	42				

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Coût annuel	Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		
15. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
Véhicules civils	100/500		110/550		50/150		Cent dollars pour les véhicules neufs (moins d'un an) et 500 dollars pour les véhicules de plus d'un an. Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
Remorques	80		80		40		Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
16. Essence							
Véhicules civils	80		^a		80		Sur la base de 3 000 km par véhicule par mois, à raison d'un litre pour 12 km, à 0,32 dollar le litre.
17. Lubrifiants pour véhicules	96 200		10 % du carburant			98 500	Sur la base du taux standard de 10 % du carburant. Compte tenu d'un facteur de réduction de 20 % pour les véhicules indisponibles pour cause de réparation.
18. Assurance automobile							
Véhicules civils	624		550			624	
Véhicules du génie	25		^a			25	
19. Hélicoptères							
AB-205	1	1					
20. Hélicoptères – heures de vol par mois							
AB-205	40	40					
21. Location d'hélicoptères – heures de base							
AB-205	64 000		60 000		64 000		
22. Hélicoptères – carburant							
AB-205	3 944		^a		3 944		340 litres de l'heure, à raison de 40 heures à 0,29 dollar le litre.
23. Hélicoptères – lubrifiants	4 700		10 % du carburant			4 700	Sur la base du taux standard de 10 % du carburant.
24. Hélicoptères – assurance							
AB-205	458		^a		458		
25. Avions							
AN-26	1	1					
26. Avions – heures de vol par mois	65	55					Sur la base du contrat actuel.
27. Location d'avions – heures de base	30 550		41 250		34 595		Sur la base de 629 dollars de l'heure pour 55 heures.
28. Avions – carburant	22 827		^a		19 315		1 211 litres de l'heure à raison de 55 heures par mois à 0,29 dollar le litre.
29. Avions – lubrifiants	27 400		10 % du carburant			23 200	Sur la base du taux standard de 10 % du carburant.
30. Avions – assurance	420		^a		–		Inclus dans les frais de location. Sur la base du contrat actuel.
31. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Hélicoptères							

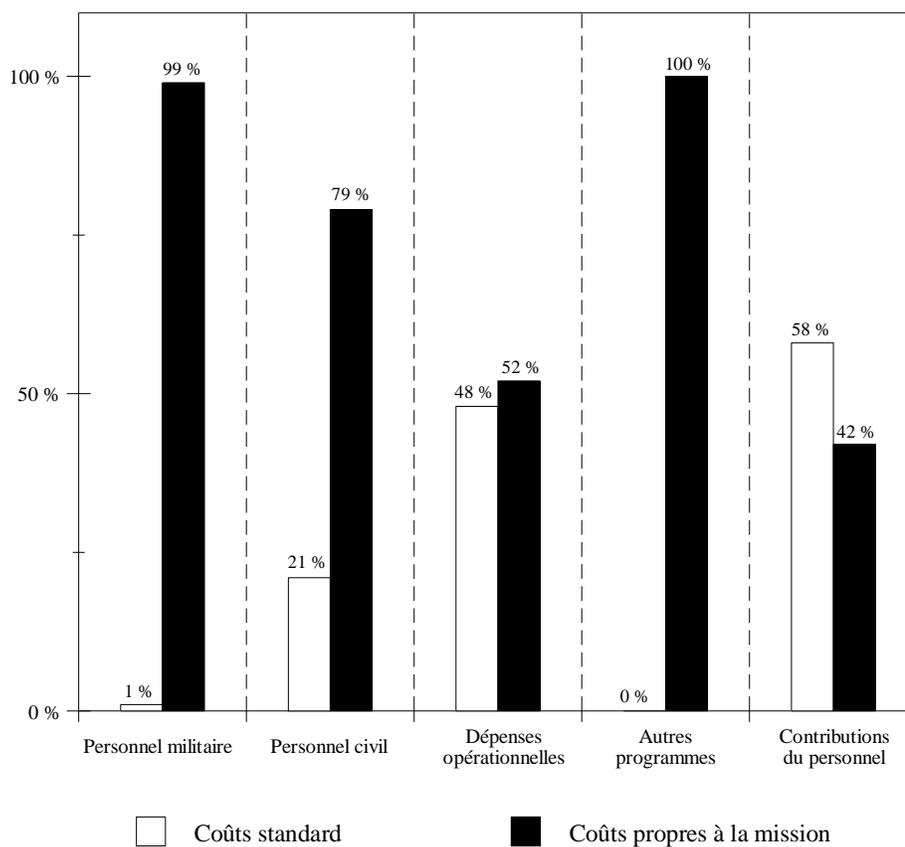
Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel Coût annuel	
Indemnité des équipages	2 400		a		2 400	100 dollars par nuit par personne pour un équipage de quatre personnes, à raison de six nuits par mois.
Droits d'atterrissage et manutention au sol	3 750		1 500		3 750	250 dollars par atterrissage, à raison de 15 atterrissages par mois, par comparaison au coût standard de 1 500 dollars par atterrissage.
Service de contrôle de la circulation aérienne	2 000		a		2 000	
Avions						
Indemnité des équipages	4 200		a		4 200	100 dollars par nuit par personne pour un équipage de sept personnes à raison de six nuits par mois.
Manutention au sol	20 000		1 500		20 000	800 dollars par atterrissage, à raison de 25 atterrissages par mois, par comparaison au coût standard de 1 500 dollars par atterrissage.
Service de contrôle de la circulation aérienne	3 000		a		3 000	
32. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions	66 666		a		86 833	Augmentation due à l'élargissement du réseau.
33. Communications par satellite						
MINUBH						
Location de répéteurs	119 400		a		70 833	
Terminaux INMARSAT C (102)	300		a		300	
Terminaux INMARSAT M (9)	2 000		a		2 000	
34. Communications par réseaux commerciaux						
MINUBH						
Communications téléphoniques locales	36 660		a		36 667	
Télex, affranchissement et valise diplomatique	2 000		a		2 000	
Téléphones mobiles (14)	4 200		a		4 200	
MONUP	4 000		a		–	Compris ci-dessus.
Bureau de liaison de Zagreb	10 000		a		–	<i>Idem.</i>
Bureau de liaison de Belgrade	7 000		a		–	<i>Idem.</i>
35. Autres pièces de rechange, réparations et services d'entretien	35 750		a		24 500	Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
36. Vérification des comptes	66 700		a		80 100	Comité des commissaires aux comptes.
37. Services contractuels						
Contrat de louage de services	27 000		a		33 417	Chiffres modifiés au vu des dépenses antérieures.
Prestataires	31 416		a		24 000	
Réparations techniques	2 000		a		2 000	
38. Services de sécurité						
Contrat de louage de services	40 500		a		73 517	Recrutement de 28 employés au titre d'un contrat de louage de services, soit 88 employés en tout.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	
Prestataires	10 417		a		12 000	Contrat pour des services de sécurité au poste de commandement régional de Tuzla.
39. Services et traitements médicaux	1		1		1	Sur la base du coût standard d'un dollar par personne par mois pour 44 544 mois/personne.
40. Demandes d'indemnisation et règlements	2,7		1		1	Sur la base du coût standard d'un dollar par personne par mois pour 44 544 mois/personne.
41. Dépenses de représentation	7 500		a			12 000 Chiffres relevés au vu des dépenses antérieures.
42. Autres services divers						
Frais juridiques	1 667		a		–	Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
Frais bancaires	3 750		a		20 000	Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de faire davantage appel aux institutions bancaires de Sarajevo, qui perçoivent une commission de retrait.
Virements bancaires	2 916		a		2 916	
43. Papeterie et fournitures de bureau	15		15		12	Sur la base de 12 dollars par personne par mois pour 44 544 mois/personne.
44. Fournitures médicales	1		28		1	Sur la base d'un dollar par personne par mois pour 44 544 mois/personne. La plupart des traitements et fournitures médicaux sont assurés par la Force de stabilisation (SFOR).
45. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	3		5		2	Sur la base de 2 dollars par personne par mois pour 44 544 mois/personne. Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
46. Abonnements	833		200		833	Prévisions pour la MINUBH, la MONUP et les bureaux de liaison de Belgrade et de Zagreb.
47. Fournitures électriques	10 000		a		10 000	
48. Matériel pour la défense des périmètres	4 166		a		2 500	Chiffres réduits au vu des dépenses antérieures.
49. Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	35		35		–	On utilisera les stocks actuels des Nations Unies pour répondre aux besoins.
50. Cartes opérationnelles	2,5		24			2,5 Sur la base de 2,5 dollars par personne pour les observateurs militaires, les officiers de liaison et les policiers civils. Au vu des dépenses antérieures.
51. Intendance et magasins	1		17		1	Sur la base d'un dollar par personne par mois pour 44 544 mois/personne. Au vu des dépenses antérieures.
52. Programmes d'information						
Matériel	76 100		a		–	
Fournitures et accessoires	20 000		a		20 000	
Services contractuels	85 000		a		67 500	
Dépenses de production du Bureau de la production et de l'information	12 000		a		12 000	
53. Formation						

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier		Coût annuel	
				Coût mensuel	Coût journalier		
Traitement électronique	10 000		a			25 000	
Communications	30 000		a			12 000	
Transport	20 000		a			–	
Sélection du GIP	145 500		a			58 600	
Sécurité aérienne	4 470		a			–	
Supports pédagogiques	20 000		a			20 000	
Formation au contrôle des mouvements	–		a			13 900	

^a Il n'y a pas de coût standard pour cet objet de dépense.

B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la Mission



C. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
I. Personnel militaire						–
II. Personnel civil						–
III. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux						–
b) Aménagement et rénovation des locaux						
PC régionaux (7), réparations mineures						25,2
QG de Sarajevo						4,8
Stations et bases d'opérations (60)						54,0
Total partiel, rubrique 1 b)						84,0
c) Fournitures d'entretien						–
d) Services d'entretien						–
e) Services collectifs de distribution						–
f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Remise en état des conteneurs (239)						28,0
Réparation des tentes et des entrepôts provisoires (12)						2,0
Total partiel, rubrique 1 f)						30,0
Total, rubrique 1						114,0
2. Remise en état des infrastructures						
a) Amélioration des pistes d'atterrissage						
Construction d'hélistations						50,0
b) Amélioration des routes						
Entretien des routes						48,0
c) Réparation des ponts						–
Total, rubrique 2						98,0
3. Transports						
a) Achat de véhicules						
Berlines légères	64	15		15	15,0	225,0
Jeeps légères 4 x 4	934	137		137	12,0	1 644,0
Autocars légers	100	60		60	13,0	780,0
Autocars moyens	26	10		10	35,0	350,0
Dépanneuses	6		5	5	75,0	375,0
Total partiel	1 130			227		3 374,0
Fret à 15 %						506,1
Total partiel, rubrique 3 a)						3 880,1
b) Location de véhicules						–
c) Matériel d'atelier						
Dispositifs antifraude pour les véhicules	a		400	400	0,4	160,0
Ponts élévateurs (4 tonnes)	7		11	11	10,0	110,0
Ponts élévateurs (2,5 tonnes)	8		7	7	7,0	49,0

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Rectifieuse de tambour/tour à disque	a		1	1	10,0	10,0
Total partiel						329,0
Fret à 15 %						49,4
Total partiel, rubrique 3 c)						378,4
d) Carburant et lubrifiants						–
e) Assurance						–
Total, rubrique 3						4 258,5
4. Opérations aériennes						–
5. Opérations navales						–
6. Transmissions						
a) Éléments complémentaires						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF						
Station fixe	122	20		20	1,2	24,0
Répéteurs stations principales	220		10	10	0,6	6,0
Walkies-talkies (VHF)	2 562	90		90	0,5	45,0
Stations mobiles	1 633	300		300	0,5	150,0
Téléavertisseurs	292		50	50	0,3	12,5
Répéteurs (VHF)	63	5		5	2,0	10,0
Total partiel						247,5
Fret à 15 %						37,1
Total partiel, matériel VHF						284,6
Matériel de satellite						
Terminaux INMARSAT C	101	10		10	8,5	85,0
Terminaux INMARSAT M	14	4		4	10,0	40,0
Station secondaire	–		1	1	250,0	250,0
Multiplexeurs	201	4		4	10,0	40,0
Émetteurs-récepteurs de satellite	91	30		30	14,0	420,0
Liaisons hertziennes terrestres (mini-liaisons et liaisons atmosphériques)	14	1		1	50,0	50,0
Total partiel						885,0
Fret et camionnage à 15 %						132,8
Total partiel, matériel de satellite						1 017,8
Matériel téléphonique						
Radiotéléphones, téléphones mobiles, système mondial pour communications mobiles	12		20	20	0,5	10,0
Liaisons téléphoniques rurales, 2 lignes	59	4		4	8,6	34,4
Système de facturation	a		1	1	5,0	5,0
Système téléphonique	a		4	4	10,0	40,0
Total partiel						89,4
Fret à 15 %						13,4
Total partiel, matériel téléphonique						102,8

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Matériel divers						
Système de vidéoconférence	3		4	4	45,0	180,0
système de conférence multisite	–		1	1	50,0	50,0
Chargeurs de batteries	160	50		50	0,1	5,0
Entrepôts de matériel	^a		2	2	8,0	16,0
Télécopieurs, papier normal	208	40		40	2,0	80,0
Pylônes radio transportables	6		6	6	8,0	48,0
Unités d'alimentation non interruptible (7,1 kVA)	3		6	6	6,0	36,0
Unités d'alimentation non interruptible (3,1 kVA)	93	10		10	2,5	25,0
Total partiel						440,0
Fret à 15 %						66,0
Total partiel, matériel divers						506,0
Total partiel, matériel de transmissions						1 911,2
Pièces de rechange et fournitures						
Matériel d'atelier et d'essai						
Wattmètres	15		4	4	1,5	6,0
Analyseurs de transmissions	14	3		3	14,0	42,0
Trousses d'essais des transmissions audio	11		4	4	5,0	20,0
Analyseurs de protocole	9		1	1	12,1	12,1
Analyseurs de spectre	11		2	2	26,5	53,0
Tables de travail	20	4		4	2,0	8,0
Unités d'alimentation pour tables de travail	8	2	5	7	1,5	10,5
Boîtes à outils	50	15		15	0,8	12,0
Total partiel						163,6
Fret à 15 %						24,5
Total partiel, matériel d'atelier et d'essai						188,1
Communications par réseaux commerciaux						
Total partiel, rubrique 6 a)						2 099,3
b) Contrat de raccordement au réseau						–
Total, rubrique 6						2 099,3
7. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						–
b) Matériel de bureau						
Très grosses photocopieuses	6		2	2	45,0	90,0
Grosses photocopieuses	12	6		6	8,5	51,0
Photocopieuses intermédiaires	34	21		21	9,0	189,0
Photocopieuses moyennes	53	13		13	10,0	130,0
Petites photocopieuses	133	67		67	3,0	201,0
Total partiel						661,0
Fret à 15 %						99,2
Total partiel, rubrique 7 b)						760,2

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
c) Matériel informatique						
Ordinateurs de bureau avec moniteurs	1 628	768		768	1,5	1 152,0
Ordinateurs bloc-notes	440	155		155	2,2	341,0
Imprimantes à laser (noir et blanc)	270	30	30	60	0,8	48,0
Imprimantes à laser (noir et blanc, grande vitesse)	10	5		5	3,0	15,0
Imprimantes à laser (couleur)	1		5	5	5,0	25,0
Imprimantes à jet d'encre (noir et blanc)	1 100	200		200	0,3	60,0
Imprimantes (code à barres)	a		4	4	1,0	4,0
Unités d'alimentation non interruptible (600 kVA)	800		660	660	0,3	198,0
Mise à niveau de réseau	a		1	1	20,0	20,0
Commutateurs de réseau	12	2	5	7	12,0	84,0
Ordinateurs centraux de réseau	94	25	10	35	0,6	21,0
Routeurs de réseau	14	2	3	5	2,0	10,0
Projecteurs (ordinateur)	5	3	7	10	4,0	40,0
Lecteurs d'images	20	20	10	30	0,8	24,0
Appareils photographiques numériques	a		10	10	1,0	10,0
Boîtiers de CD-ROM	a		3	3	3,0	9,0
CD-ROM enregistrables	3		6	6	0,1	0,6
Lecteurs de code à barres	6		12	12	1,0	12,0
Bande de sauvegarde pour stockage (linéaire)	20		5	5	6,0	30,0
Matériel pour la salle des serveurs de fichiers	a		6	6	4,2	25,2
Ensembles de logiciels	a					50,0
Matériel et logiciel d'identification	a					17,0
Total partiel						2 195,8
Fret à 15 % ^b						319,3
Total partiel, rubrique 7 c)						2 515,1
d) Groupes électrogènes						–
e) Matériel d'observation						–
f) Citernes à essence et débitmètres						–
g) Citernes à eau et fosses septiques						–
h) Matériel médical et dentaire						
Machines d'aspiration	a		4	4	0,7	2,9
Électrocardiographes	a		4	4	2,2	8,8
Négatoscopes	a		6	6	0,4	2,4
Trousses de secours d'urgence	a		4	4	2,2	8,8
Total partiel						22,9
Fret à 15 %						3,4
Total partiel, rubrique 7 h)						26,3
i) Matériel d'hébergement						–
j) Matériel de réfrigération						–
k) Matériel divers						25,0
Fret à 15 %						3,8
Total partiel, rubrique 7 k)						28,8

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
l) Matériel pour la défense des périmètres						–
m) Pièces de rechange, réparations et entretien						–
n) Matériel d'épuration de l'eau						–
Total, rubrique 7						3 330,4
8. Fournitures et services						–
9. Fret aérien et de surface						–
Total, catégorie III						9 900,2
IV. Autres programmes						–
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						–
VII. Contributions du personnel						–
Total, catégories I à VII						9 900,2

^a Informations non disponibles.

^b Non compris les frais de transport des logiciels.

D. Définitions d'emploi : nouveaux postes

1. Programme d'évaluation de l'appareil judiciaire

1. *Chef du Programme d'évaluation de l'appareil judiciaire (P-5)*. Le titulaire de ce poste assume les fonctions de chef du Programme d'évaluation de l'appareil judiciaire, qu'il est chargé de diriger et d'organiser; il élabore les directives et documents adaptés à la situation en Bosnie-Herzégovine à l'intention des fonctionnaires chargés de cette évaluation; il supervise l'orientation et la formation du personnel du Programme, dirige les activités des fonctionnaires chargés de l'évaluation, coopère avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, le Bureau du Haut Représentant et d'autres organismes internationaux pour formuler les programmes de réforme judiciaire et assurer la formation de juristes, et organise la contribution du Programme à ces activités; il travaille en liaison avec le Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef du Bureau des droits de l'homme et d'autres fonctionnaires de la MINUBH en ce qui concerne d'autres aspects du mandat de la MINUBH ayant un rapport avec l'appareil judiciaire.

2. *Juriste chargé de la recherche et de l'analyse (P-4)*. Le titulaire du poste est chargé d'analyser l'information rassemblée par les fonctionnaires chargés de l'évaluation de l'appareil judiciaire dans le cadre de la mise au point du processus de réforme juridique, travaille en liaison avec les autorités bosniaques et les organismes internationaux sous la coordination du Bureau du Haut Représentant pour mettre au point les modalités de la réforme juridique et judiciaire et, en coopération avec d'autres fonctionnaires du Programme, en particulier le juriste chargé de l'appui et de l'information, identifie les domaines auxquels les fonctionnaires chargés de l'évaluation devraient accorder une attention particulière.

3. *Juriste chargé de l'appui et de l'information (P-4)*. Le titulaire du poste est chargé de déterminer les tendances et les problèmes à partir de l'information fournie par les équipes d'évaluation de l'appareil judiciaire et travaille en liaison, selon que de besoin, avec le juriste chargé de la recherche et de l'analyse; il établit des rapports périodiques sur le travail des équipes d'évaluation, aide à diriger les activités des fonctionnaires chargés de l'évaluation,

supervise la fourniture d'informations aux autorités judiciaires et aux organismes internationaux; et organise et élabore les activités appropriées d'orientation et de formation des fonctionnaires chargés de l'évaluation.

4. *Juriste (P-3)*. Le titulaire du poste aide à assurer la formation et l'orientation des fonctionnaires chargés de l'évaluation; tient une base de données centrales sur l'activité de l'appareil judiciaire coordonnée avec les bases de données régionales; aide à établir les rapports sur le travail des fonctionnaires chargés de l'évaluation; et analyse les informations rassemblées par ces fonctionnaires dans le cadre de la mise au point du processus de réforme juridique.

5. *Coordonnateur de l'équipe d'évaluation de l'appareil judiciaire (P-4)*. Le titulaire du poste est chargé de choisir, en collaboration avec le Coordonnateur des activités relatives aux droits de l'homme, les débats à suivre dans les tribunaux, suit le déroulement de ces débats, conseille et forme les juges, les procureurs et les avocats, établit et entretient des contacts avec les juges, les procureurs et les avocats, identifie les problèmes dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire, évalue la qualité de la justice dans la région, travaille en coordination avec le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH et d'autres organismes pour suivre les débats des tribunaux dans la région, et dirige les activités du personnel du Programme d'évaluation de l'appareil judiciaire dans la région.

6. *Juriste spécialiste de l'évaluation de l'appareil judiciaire (P-3)*. Le titulaire du poste est chargé de suivre certains débats des tribunaux, conseille et forme les juges, les procureurs et les avocats, établit et entretient des contacts avec les juges, les procureurs et les avocats, identifie les problèmes dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire, évalue la qualité de la justice dans la région, travaille en coordination avec le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH et d'autres organismes pour suivre les débats des tribunaux dans la région.

7. *Juriste (administrateur recruté sur le plan national)*. Le titulaire du poste est chargé d'aviser ses homologues internationaux concernant la législation et le système juridique bosniaques dans le cadre des travaux d'évaluation de l'appareil judiciaire et d'élaboration de propositions de réforme, en liaison avec le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH et d'autres organismes, pour mettre au point les mesures de réforme et les modalités de formation en la matière; il établit et maintient des contacts avec les juristes de Bosnie-Herzégovine; et assure la formation du personnel du Programme en ce qui concerne la législation bosniaque.

8. *Juriste (administrateur recruté sur le plan national)*. Le titulaire du poste est chargé de suivre certains débats des tribunaux, conseille et forme les juges, les procureurs et les avocats, établit et entretient des contacts avec les juges, les procureurs et les avocats, identifie les problèmes dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire, évalue la qualité de la justice dans la région, travaille en coordination avec le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH et d'autres organismes pour suivre les débats des tribunaux dans la région; et aide le juriste chargé de la recherche et de l'analyse au Siège à analyser les informations et à travailler au processus de réforme.

2. Bureau des droits de l'homme

9. *Coordonnateur régional des activités relatives aux droits de l'homme (P-4)*. Le titulaire du poste coordonne et supervise les activités du Bureau des droits de l'homme au niveau régional, en veillant à ce que les rapports du personnel sur le terrain soient fidèles à la réalité et présentés en temps voulu, et assure la liaison avec les autres antennes régionales de la MINUBH, les organismes de défense des droits de l'homme travaillant dans la région et les autorités régionales. Notamment, le titulaire du poste supervise les travaux de l'équipe

régionale (civile et GIP) chargée de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et conseille les enquêteurs du GIP dans les stations; il veille à ce que les politiques et procédures du Bureau des droits de l'homme soient appliquées au niveau régional et à la qualité des rapports établis sur le terrain, en donnant des conseils selon les besoins, en particulier en sélectionnant tel ou tel cas pour enquête, en accord avec le commandant de la région; il veille, avec l'assistance de l'Inspecteur en chef du GIP pour le contrôle des droits de l'homme dans la région, à ce que les enquêtes sur les droits de l'homme dans la région soient menées dans les formes; assure la tenue de bases de données régionales sur les droits de l'homme de façon à pouvoir suivre l'évolution de tel ou tel cas et fournir promptement des statistiques; il analyse les informations et établit des rapports périodiques ou des rapports spéciaux sur les cas concernant les droits de l'homme, la situation et les tendances en matière de droits de l'homme dans la région, en évaluant notamment l'effet des mesures prises; il avise le quartier général de la mission sur les besoins en matière de formation des membres du GIP au contrôle des droits de l'homme dans la région; avise le Commandant régional du GIP, le Coordonnateur des affaires civiles, l'attaché de presse et le Coordonnateur de l'équipe du Programme d'évaluation du système judiciaire sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme; se tient en liaison étroite avec les autres antennes régionales de la MINUBH (Bureau des affaires civiles, équipe d'évaluation du système judiciaire, bureau de l'attaché de presse) afin d'assurer une approche intégrée aux situations touchant les droits de l'homme; intervient auprès des fonctionnaires locaux (en respectant la structure de liaison) pour assurer le suivi des cas intéressant les droits de l'homme; assure la liaison avec les organismes et institutions de défense des droits de l'homme au niveau régional, notamment le Bureau du Haut Représentant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Commission chargée de régler les réclamations portant sur les biens fonciers, et les bureaux de médiation; et travaille en coordination avec l'attaché de presse pour établir les déclarations publiques concernant les droits de l'homme.

10. *Spécialiste régional des droits de l'homme (P-3)*. Le titulaire du poste aide le Coordonnateur des activités relatives aux droits de l'homme à s'acquitter du mandat du Bureau des droits de l'homme au niveau régional et à superviser l'équipe régionale chargée de la question. Il est censé notamment donner des avis sur les questions d'ordre juridique et politique et concernant les droits de l'homme au Coordonnateur et aux inspecteurs du GIP dans les postes de commandement régionaux et les stations; il représente le Bureau régional des droits de l'homme en l'absence du Coordonnateur, établit des rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme dans la région et des rapports spéciaux sur les enquêtes particulièrement importantes ou graves concernant les droits de l'homme, et supervise la formation en matière de droits de l'homme des contrôleurs du GIP dans la région.

3. Police civile

11. *Concepteur de cours et instructeur (P-3)*. Le titulaire du poste conseille la Section de formation interne et d'appui du GIP et le Service de formation de la police locale et les aide dans leurs travaux. Il est chargé de l'évaluation globale des méthodes et outils de formation du GIP. Il est chargé par ailleurs d'élaborer les programmes d'étude détaillés requis pour relever la qualité de la formation actuelle au GIP, et travaille en coopération avec les chefs de la Section de formation interne et du Service de formation local pour mettre au point de nouveaux cours à l'intention des contrôleurs internationaux et former les instructeurs qui seront chargés de ces cours.

4. Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade

12. *Spécialiste des questions politiques (P-3)*. Le titulaire du poste seconde le Conseiller politique principal en le tenant informé de l'évolution de la situation politique avec la Yougoslavie. En particulier, il aide à suivre les activités au Kosovo et à en rendre compte. En outre, il est chargé de suivre la situation politique dans d'autres régions exigeant une grande attention comme le Monténégro, le Sandjak et la Voïvodine, ainsi que d'examiner et d'analyser les informations venant de différentes sources.

5. Bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb

13. *Chef du Bureau de liaison (D-1)*. Le titulaire du poste est chargé de la coordination de l'ensemble des fonctions du Bureau de liaison afin d'assurer que les missions des Nations Unies dans la région reçoivent l'appui opérationnel requis; il donne des directives d'action à la MONUP, se tient en contact avec le Gouvernement croate à tous les niveaux touchant les missions, rend compte en détail au Siège de l'ONU et aux missions sur les questions touchant la conduite des opérations des Nations Unies, y compris la MONUP, s'acquitte des tâches de liaison requises par les missions, fournit des évaluations et des avis aux autres organismes des Nations Unies basées en Croatie et opérant dans la région, et maintient le contact avec la communauté diplomatique basée à Zagreb et avec les délégations de haut niveau en visite dans la région.

Annexe III

Appui fourni par la MINUBH à d'autres entités du système des Nations Unies dans la zone de la mission

Section assurant les services fournis par la MINUBH

Bénéficiaire*

Personnel

La Section du personnel de la MINUBH fournit un appui pour le traitement des contrats, lettres de nomination et formules de notification administrative.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PAM

Finances

La Section des finances de la MINUBH fournit des services d'appui pour ce qui est des traitements, indemnités journalières (missions) et autres prestations versées au personnel. Sur demande, elle établit aussi les factures à adresser aux fournisseurs, assure le traitement des demandes de remboursement de frais de voyage, et s'occupe d'autres prestations.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PAM

Transports

La Section des transports de la MINUBH assure notamment les services suivants : elle fournit du carburant moyennant remboursement, fait passer aux chauffeurs le test de conduite des Nations Unies et émet les plaques d'immatriculation des véhicules. En outre, ses garages assurent la révision des véhicules et effectuent les petits travaux d'entretien, par exemple les vidanges. Par ailleurs, la MINUBH assure le transport de matériel et de personnel et, en cas de nécessité, prête des véhicules.

UNICEF, UNESCO, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Centre d'action antimines

Sécurité

La MINUBH fournit des cartes d'identification à un certain nombre d'organismes des Nations Unies présents en Bosnie. Sur demande, la Section de la sécurité fournit également un appui technique pour les enquêtes et procède aux contrôles de sécurité des locaux à usage de bureaux pour le compte d'autres organismes des Nations Unies. Elle offre aussi conseils et appui en matière de sécurité aux chefs des organismes, en particulier s'agissant du plan de sécurité pour la région.

FAO, OIT, Centre d'action antimines, Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, PAM, PNUD, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Banque mondiale, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

 Section assurant les services fournis par la MINUBH
Bénéficiaire^a**Génie**

La MINUBH a fourni au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie du matériel lourd pour la fouille des charniers. Elle a apporté un appui technique au Centre d'action antimines, notamment en assurant l'entretien des groupes électrogènes. Elle a mis des bureaux à la disposition du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Banja Luka et à Sarajevo et l'a aidé à effectuer les aménagements mineurs nécessaires. À Drvar, le Bureau du Haut Représentant et le United Methodist Committee on Relief ont été installés ensemble dans des conteneurs avec le GIP et les Affaires civiles. Des services d'appui ont également été fournis à d'autres institutions à leur demande.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, HCR, United Methodist Committee on Relief, Bureau du Haut Représentant, Centre d'action antimines, Banque mondiale

Transmissions

Divers organismes peuvent utiliser le réseau de transmission VSAT de la MINUBH pour leurs communications téléphoniques et télécopies.

Bureau du Haut Représentant, PAM, Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Centre d'action antimines, OSCE, PNUD, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

En outre la MINUBH a fourni aux organismes des radios portatives et téléavertisseurs de poche afin de faciliter la coordination en matière de sécurité à Sarajevo.

PNUD, OMS, OIT, UNESCO, Banque mondiale, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, PAM, UNICEF, FAO

Informatique

La MINUBH fournit une assistance technique et des conseils en matière de programmation à divers organismes et leur prête du matériel informatique sur demande. Elle fournit au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie des services liés au courrier électronique et au serveur local.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

Divers

La MINUBH a négocié dans un certain nombre d'hôtels à Sarajevo des tarifs spéciaux dont peuvent bénéficier les autres organismes des Nations Unies.

^a Les abréviations ci-après sont utilisées dans le tableau :

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Annexe IV

Observations et commentaires relatifs aux recommandations formulées précédemment par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Dans sa résolution 52/243 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a pris note des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport du 31 mars 1998 (A/52/860/Add.3), dans lequel le Comité consultatif demandait des informations additionnelles sur le point suivant :

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
<i>Les raisons pour lesquelles des dépenses ont été calculées sur une base propre à la Mission plutôt que sur la base des ratios et coûts standard devraient être clairement expliquées dans le budget (A/52/860/Add.3, par. 17).</i>	La section A de l'annexe II a été modifiée : elle comporte une nouvelle colonne dans laquelle sont indiqués les coûts standard. Les dépenses spécifiques à la Mission sont indiquées au regard du coût standard applicable, le cas échéant, et les écarts par rapport au coût standard sont expliqués dans la colonne des observations ou dans les renseignements complémentaires figurant à la section C de l'annexe I.

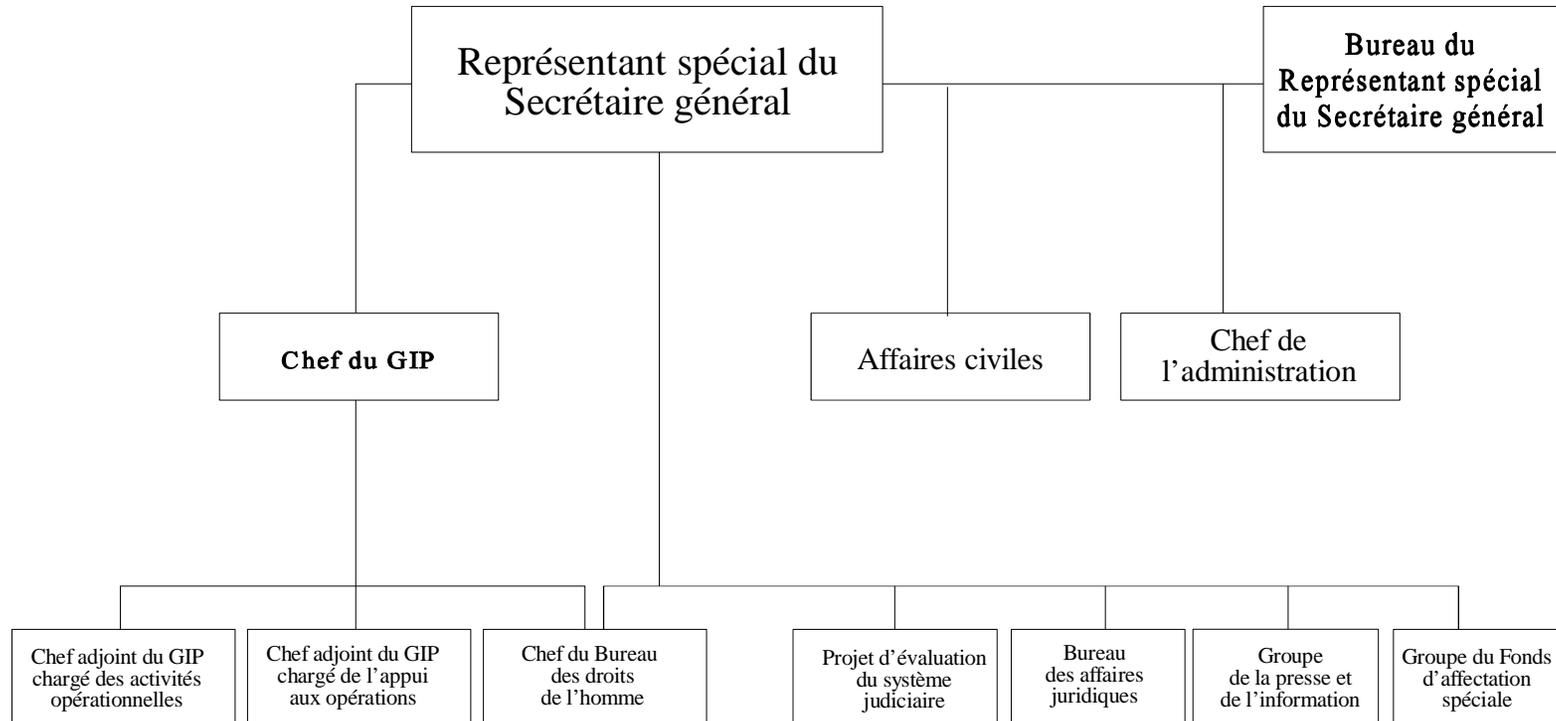
Annexe V

Application des précédentes recommandations du Comité des commissaires aux comptes

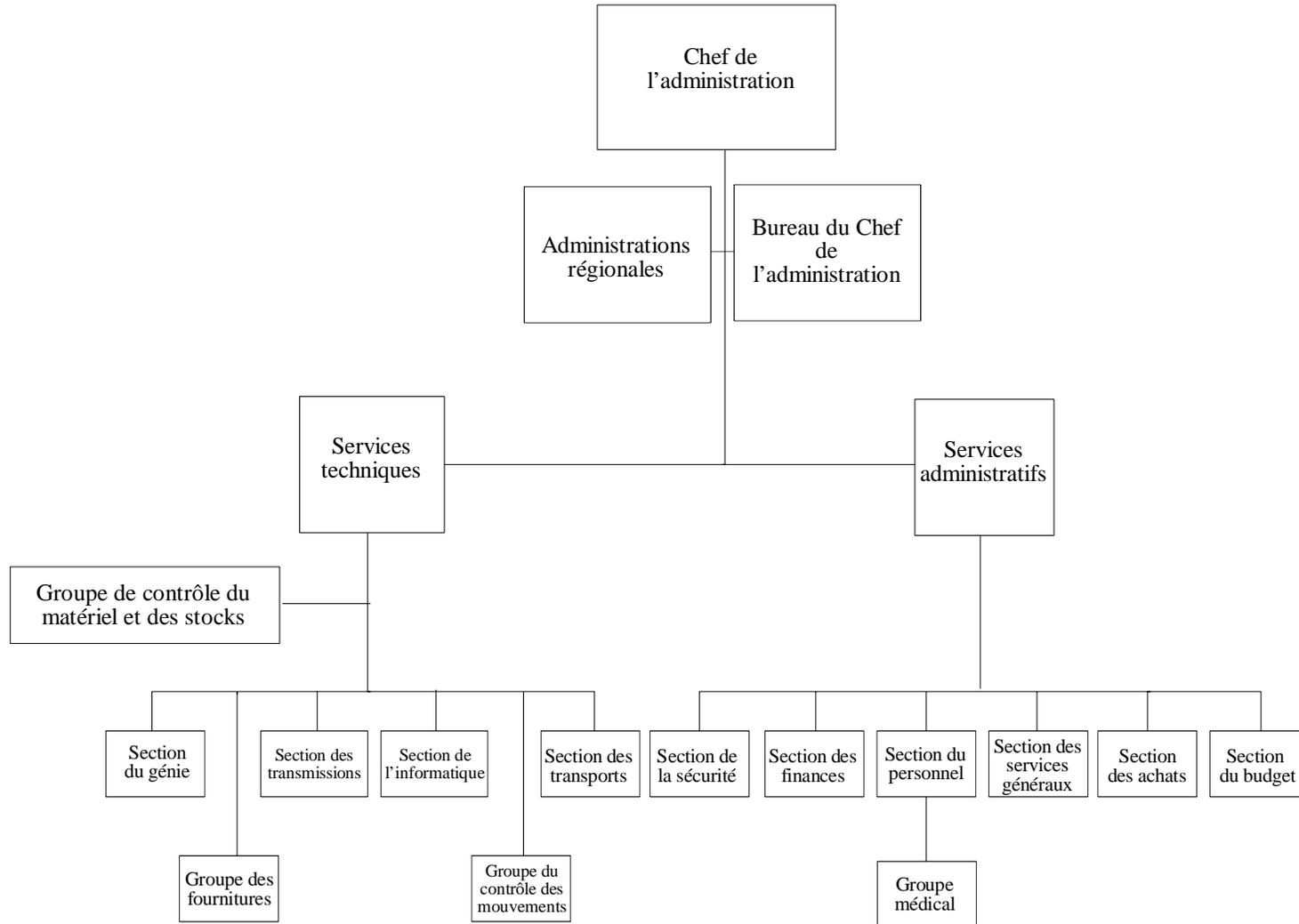
Recommandation/observations	Application
Comité des commissaires aux comptes (A/52/5, vol. II)	
1. Retards dans l'établissement des états de rapprochement bancaire (par. 26)	
<i>Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que, compte tenu de leur importance, les rapprochements bancaires s'effectuent en temps voulu.</i>	Les rapprochements bancaires en attente ont été effectués et les relevés bancaires sont reçus plus rapidement.
2. Gestion des liquidités (par. 28)	
<i>Le Comité recommande que les chefs de l'administration des missions et autres opérations sur le terrain veillent à ce qu'il ne soit pas dérogé aux procédures de contrôle interne concernant la gestion des liquidités.</i>	Des mesures ont été prises en vue d'appliquer la recommandation du Comité.
3. Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo (par. 31 et 34)	
<i>Tout en sachant que le Groupe du Fonds d'affectation spéciale ne participe plus à l'élaboration des propositions de projet, le Comité recommande qu'en règle générale, les missions veillent à ce que des personnes différentes soient chargées d'élaborer les projets, d'autoriser les paiements et de vérifier l'exécution des travaux, respectivement.</i>	Des mesures ont été prises en vue de s'assurer que les fonctions soient convenablement séparées dans ce domaine.
<i>Le Comité recommande que la Mission s'efforce encore d'obtenir les rapports trimestriels voulus sur l'exécution des projets et mette au point à l'intention des agents d'exécution un modèle de rapport indiquant en détail l'objectif du projet, les montants reçus, les travaux exécutés, les dépenses engagées et le calendrier des travaux prévus.</i>	On s'efforce de veiller à ce que les agents d'exécution des projets présentent périodiquement des rapports d'exécution. Un format standard de ces rapports a été établi et est actuellement en usage.
4. Biens non consommables [par. 116 a) et c)]	
<i>Le Comité a recommandé qu'à la MINUBH, ainsi qu'à d'autres missions, les agents certificateurs soient responsables de la tenue et de la gestion des fichiers d'inventaire concernant les biens non consommables, le Groupe de contrôle et d'inspection du matériel étant chargé de vérifier que ces fichiers sont exempts d'erreurs.</i>	Cette recommandation a été appliquée.
<i>Il a également recommandé qu'à la MINUBH des mesures soient prises pour que les inventaires contiennent des informations complètes et précises, notamment sur les articles achetés depuis peu, et que les bordereaux de réception et d'inspection soient établis dans les délais prévus.</i>	Des mesures ont été prises en vue de s'assurer que les inventaires contiennent des informations complètes et précises.

Annexe VI Organigrammes

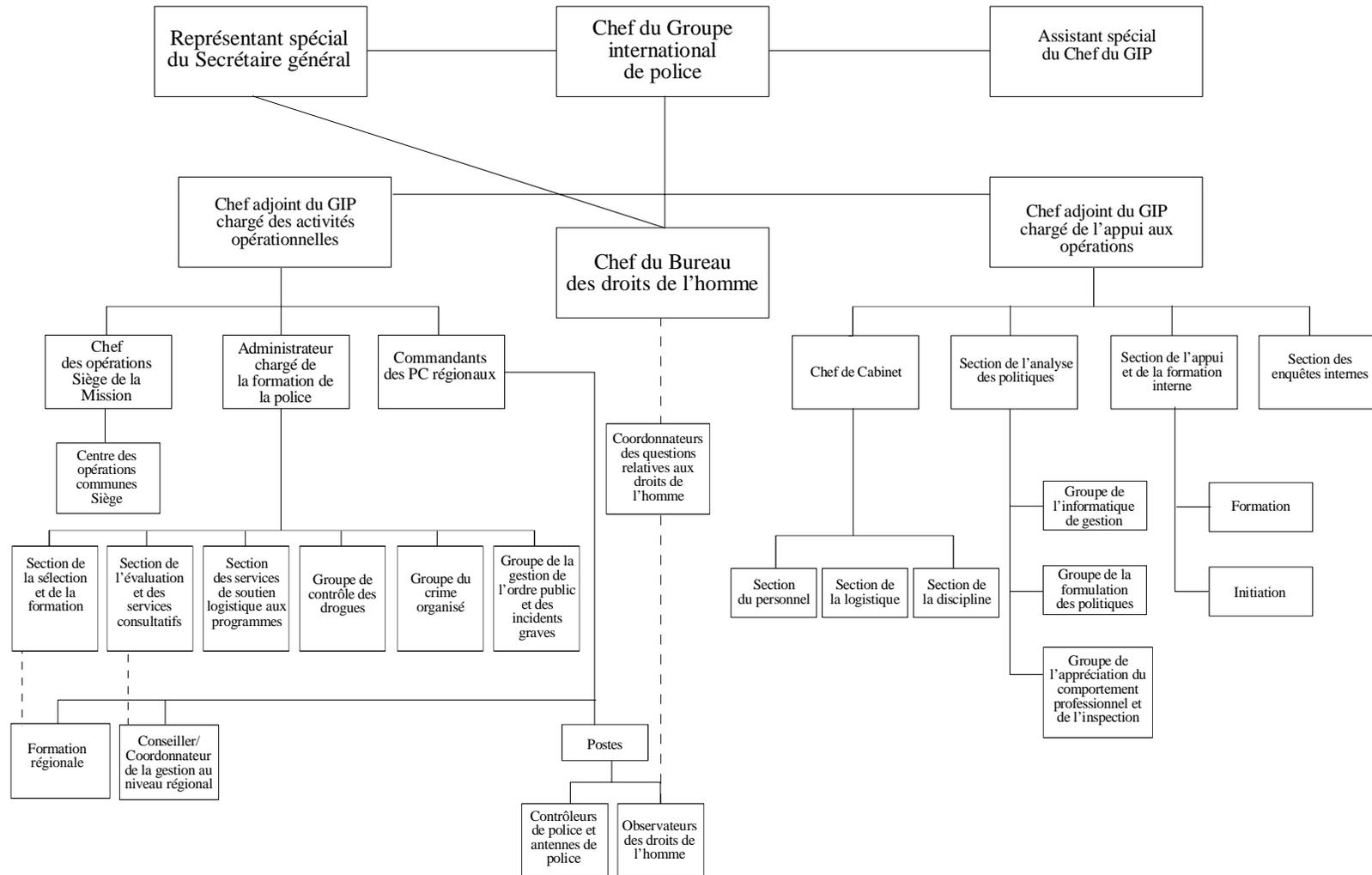
A. Services organiques



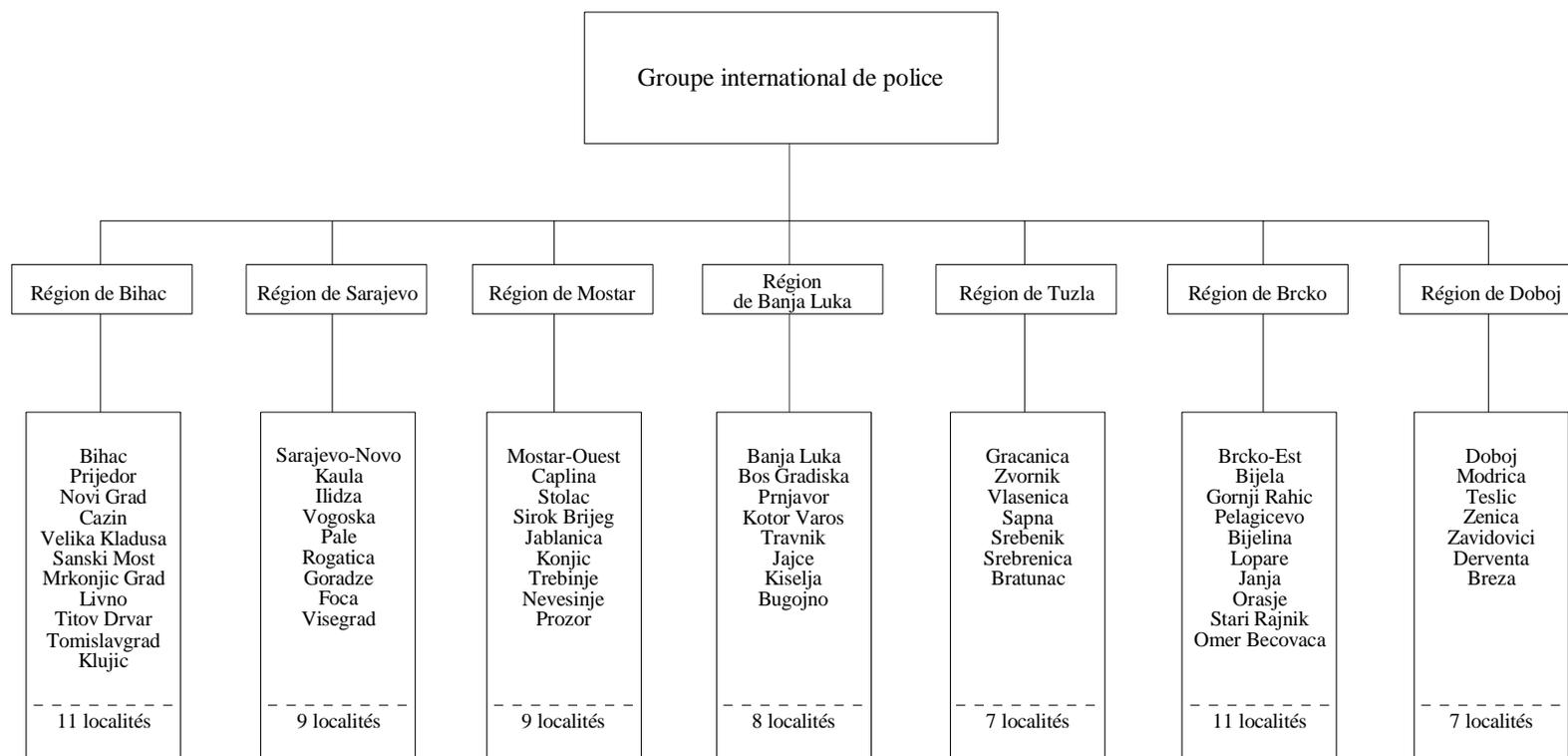
B. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine



C. Groupe international de police



D. Structure des implantations du Groupe international de police



7 bureaux régionaux
61 postes de police
68 localités

